

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/04/2019

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE et Marie-José ROSEC, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

-oOo-

Mr le Maire informe le Conseil du projet de division foncière : préparé par le cabinet de géomètre. A l'unanimité, les membres du Conseil donnent pouvoir au Maire pour signer tous les documents concernant ce dossier ainsi que les autres régularisations à effectuer dans la commune.

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

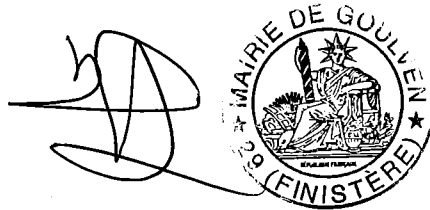
Date de convocation :

02/04/2019

Date de publication et

d'affichage :

12/04/2019



Délibération n° 08/2019

OBJET :

BORNAGE KERBRAT-DALAËS

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/04/2019

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE et Marie-José ROSEC, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

02/04/2019

Date de publication et

d'affichage :

12/04/2019

Délibération n° 09/2019

Mr Régis FEGAR donne lecture article par article des dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2018 tant pour le budget principal que pour les lotissements. Concernant le budget principal, le total des dépenses de fonctionnement réalisées en 2018 s'élève à la somme de 322 622,72 € et celle des recettes à celle de 418 493,71 € soit un excédent de 95 870,99 €

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à la somme de 162 533,76 € et les recettes à celle de 297 869,31 € soit un excédent de 135 335,55 €.

L'exercice 2018 du lotissement de Gouerven se solde par un déficit de fonctionnement de 19 521,84 € (dépenses : 19521,84€, recettes : 0€) et un déficit d'investissement de 13 277 € (dépenses : 13 277 €, recettes : 0€)

L'exercice 2018 du lotissement de Kerilis se solde par un excédent de fonctionnement de 12 631,11 € (dépenses : 11 144,70€, recettes : 23 775,81 €) et un excédent d'investissement de 3 499,80 € (dépenses : 7 644,90 €, recettes : 11 144,70 €)

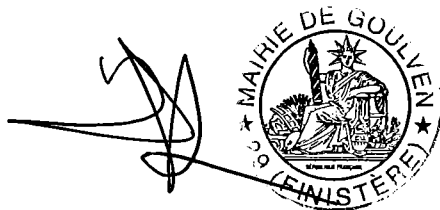
Avant de quitter la salle, Mr le Maire s'assure qu'aucune question ne reste en suspens et cède la présidence de l'assemblée à Mr Jean-Jacques LE BRAS. Soumis au vote, les comptes administratifs 2018 sont approuvés à l'unanimité.

OBJET :

COMPTES ADMINISTRATIFS
2018

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,

Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

02/04/2019

Date de publication et

d'affichage :

12/04/2019

Délibération n° 10/2019

OBJET :

**COMPTES DE GESTION
2018**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE et Marie-José ROSEC, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

Mr le Maire expose au Conseil que les comptes de gestion 2018 du Trésorier sont identiques aux comptes administratifs de la Commune tant pour le budget principal que pour les budgets des lotissements. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2018.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE et Marie-José ROSEC, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

02/04/2019

Date de publication et

d'affichage :

12/04/2019

Délibération n° 11/2019

OBJET :

**BUDGETS PRIMITIFS
2019**

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée à la somme de 405 500 € et la section d'investissement à celle de 300 000 €. Les principales dépenses d'investissement consistent en travaux proposés par les différentes commissions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil adoptent ce projet de budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Les budgets primitifs des lotissements sont également adoptés à l'unanimité :
Le budget prévisionnel 2019 du lotissement de Gouerven est équilibré à la somme de 56 703€ en section de fonctionnement grâce à une subvention de 16 150 € provenant du budget principal et à la somme de 36 848 € en section d'investissement.

Le budget prévisionnel 2019 du lotissement de Kerilis est équilibré à la somme de 28 523 € en section de fonctionnement après le versement d'un excédent de 26 590 € au budget principal et à celle de 5 118 € en section d'investissement.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE et Marie-José ROSEC, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF)

SECRETAIRES DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

02/04/2019

Date de publication et

d'affichage :

12/04/2019

Délibération n° 12/2019

OBJET :

**ENFOUISSEMENT DE
RESEAUX
PENITY
TRANCHE 2**

Mr le Maire présente au Conseil municipal le projet d'effacement des réseaux de basse tension, éclairage public et Télécom à Penity – tranche 2.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Goulven afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF,

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

- réseau B.T. : 38 000 € HT

- éclairage public : 1 500 € HT

- réseau téléphonique (génie civil) : 18 700 € HT

Soit un total de 58 200 € HT

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- financement du SDEF : 38 000 €

- Financement de la commune :

. 0 € pour la basse tension

. 1 500 € pour l'éclairage public

. 22 440 € pour les télécommunications

Soit au total une participation de 23 940 €

Concernant les travaux d'effacement des réseaux BT, EP et Télécom situés à Penity ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 22 440 € TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

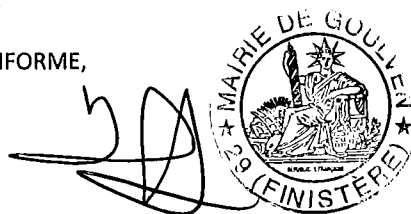
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom à Penity, tranche 2,

- accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 23 940 €.

- autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE et Marie-José ROSEC, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

Mr Régis FEGAR rappelle que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget principal est de 95 870,99 € et celui de la section d'investissement de 135 335,55 €. La commission des finances propose d'affecter 90 000 € à l'article c/1068 de la section d'investissement et de conserver la somme de 5 870,99 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement. Soumis au vote, les membres du Conseil donnent à l'unanimité un avis favorable à cette affectation du résultat.

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

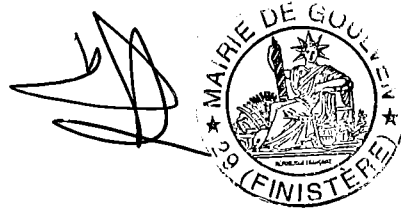
02/04/2019

Date de publication et

d'affichage :

12/04/2019

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Délibération n° 13/2019

OBJET :

AFFECTATION DU RÉSULTAT

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE et Marie-José ROSEC, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF)

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

Les membres de la Commission des finances proposent d'augmenter uniformément les taux de 1%. Le produit assuré est de 176 050 € et le besoin de financement de 1769 € supplémentaires pour équilibrer la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de fixer comme suit les taux des taxes locales :

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

02/04/2019

TAXES	BASES 2019	TAUX 2019	PRODUIT
Taxe d'habitation	551 600	14,79	81 581,64
Foncier bâti	426 400	18,45	78 670,80
Foncier non bâti	41 500	42,33	17 566,95
TOTAL			177 819,39

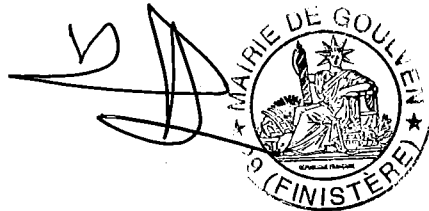
Date de publication et

d'affichage :

12/04/2019

Délibération n° 14/2019

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



OBJET :

**TAUX DES TAXES
2019**

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2019



COMMUNE : 064 GOULVEN
 ARRONDISSEMENT : 29 BREST
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE LESNEVEN

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2018	Taux d'imposition communaux de 2018	Taux d'imposition plafonnés 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)	
1	2	3	4	5	
Taxe d'habitation.....	527 796	14,64	>>>	551 600	80 754
Taxe foncière (bâti).....	411 891	18,27	>>>	426 400	77 903
Taxe foncière (non bâti).....	40 692	41,91	>>>	41 500	17 393
CFE.....			>>>	0	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				12 195	
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4B				>>>	
Total :				176 050	

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	190 002	Total allocations compensatrices	12 183	Produit de la CVAE	5	Produit des IFR	6	Versement GIR	11	Prélèvement GIR	12	TASCOM	13	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	177 819	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires	14	DCTRTP	15
--	---------	----------------------------------	--------	--------------------	---	-----------------	---	---------------	----	-----------------	----	--------	----	---	---------	--	----	--------	----

2 CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit correspondant (col.10 x col.11)
6	7	9	10	11	12
Taxe d'habitation.....	14,64	1,010048	14,79	551 600	81 582
Taxe foncière (bâti).....	18,27		18,45	426 400	78 670
Taxe foncière (non bâti).....	41,91		42,33	41 500	17 567
CFE.....	>>>				
Produit à taux constants		176 050			
Produit attendu		177 819			
Produit fiscal attendu					177 819

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A QUIMPER le 07 MARS 2019
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 catherine BRIGANT

Le préfet,
 le
 A GOULVEN le 11 avril 2019
 Le maire,
 YVES LILLOU



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLETA RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES

Envoyé en préfecture le 12/04/2019
 Reçu en préfecture le 12/04/2019
 Affiché le
 ID : 029-212900641-20190409-14_2019-DE

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE et Marie-José ROSEC, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration donnée à Mr Gilles LE DROFF)

SECRETAIRES DE SÉANCE : Mme Katell LEFEVRE

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 11

Date de convocation :

02/04/2019

Date de publication et

d'affichage :

12/04/2019

Délibération n° 15/2019

OBJET :

**AVIS SUR LE RAPPORT
DE LA
CLECT**

Mr le Maire explique au Conseil que les réformes territoriales notamment prévues par la Loi « ALUR » pour l'accès au logement et un urbanisme rénové de 2014 et la loi « NOTRE » portant nouvelle organisation territoriale de la République de 2015, impliquent des prises de compétences par la communauté de communes :

- le plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

- des zones d'activités communautaires

- la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.

Ces transferts de compétences ont été examinés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Cette dernière, composée des maires des 14 communes composant la CLCL, s'est réunie le 28 janvier 2019.

Le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes. Cette évaluation des charges permet ensuite d'ajuster l'attribution de compensation La CLECT établir un rapport qui est communiqué aux communes pour validation. Les travaux de la CLECT réunie le 28 janvier 2019 ont porté sur :

- le transfert de 5 zones d'activités,

- les voies d'intérêt communautaire,

- le PLUi

- la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

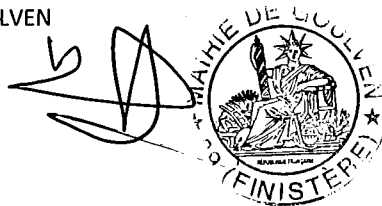
Le rapport précise la méthode d'évaluation retenue par la CLECT et les impacts financiers. Toutes les communes disposent d'un délai de trois mois, à compter de la transmission du rapport au Conseil municipal, pour approuver le rapport.

Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, prises dans le délai de trois mois à compter de sa transmission.

Mr Gilles LE DROFF précise que le PLU communal est caduque. Un cabinet a été choisi pour élaborer le document intercommunal. Un diagnostic présentant les atouts et les faiblesses du territoire a été réalisé.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent ce rapport comportant l'ajustement sur les attributions de compensation.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.